

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1901

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE. 1 an. 3 fr. 50
ETRANGER. 5 -

Avec "Ar Vro" Supplément périodique

GAULE. 1 an. 5 fr.
ETRANGER. 9 -

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux

Avenue de la Gare, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance

Ann. et Récl. 4e p. 0f. 20 la ligne
3e p. 0 25 -
Chronique Locale 0 50 -
En Echos. . . . 0 75 -

ON TRAITE A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et à son Bureau.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

Amzer 'zo !...

Ar Frans en hon amzer, muioc'h marteze eged gwec'h all, a ziskouez d'an oll e fell d'ezhi gwelet an oll Fransijon o veva. Roi a ra tammi-gou sikour d'ar gragoz paour karget a famil, roi a ra d'ar merc'hod iouank o deuz en em zizenoret, n'ankounac'ha ket an dud koz pa nac'hagnet. Mes en eur vro pehini a ziskouez e deuz truez ouz an dud paour, droajou an dud-ma a dlefe beza droajou sakret. Pennou braz ar c'houarnamant a ra lozennou, goudeuz ar pennou bihan a zo karget pep hini euz e du da gas al lozennou-ze da benn. Lozennou ar sikourou a zo groet gant an deputeed har arsenatourien, hag ar re-ma ro urz d'ar prefed, d'ar perseptourien da ingala ar sikourou-ze etre ar boerien merket gant maered ar parroziou.

Na z'eo mad roi eun tammi sikour d'an den ezomnek, e kav d'iu e vije mad ive her roi e poent hag en amzer, hag eur sikour dleet d'an devez kenta pe d'ar pemped devez euz ar miz. Na dleefe ket digouezout d'ar pemped warugent. E teir zizun eur paourkez en deuz amzer da vervel, ma ne gavfe ket tud gwelloc'h eget ar Prefed da roi eun tam kreun d'ezan da dorri e naoun.

Mes bah ! Ar Prefed a zo leun e gof, na zonzj ket kalz e peorien an departamant. Evithan an dever-ze da roi zikourou n'eo keteun dever sakret, eun dever a galoun, hag ato en devez amzer da lakaat e sinatur war paperou ar sikourou. Goulskoude eur vreg iouank, chomet intanvez gant pemp pe c'houech bugel oajet, ar c'hosa an euz nao pe dek vla, ne deuz ket kalz a amzer da c'hortoz, ha moarvad pa ve deut fin an tri miz, e deuz kalz toullou da stanka gant an nebedik gwenneien a ro dezi ar c'houarnamant evit sikour sevel he zordik. Eleac'h kabut ar arc'hant-ze var dro ar bemp deuz ar miz, aliez o reseu var dro fin ar miz.

Evit ar pez a zell deuz an dud mac'hagnet pe o deuz 70 vloaz, ar re-ma a dle beza paët d'an de kenta deuz peb miz. Goulskoude aliez gwec'h ar paperou deont ket deuz ti ar prefed arak an daouzek, zoken ar bemzek deuz ar miz. Ar perseptour na c'hell paët den ken a ve ar paperou etre e zaouarn.

Ar prefed hag e vevellen eta eo a zo kabluz, ar re-ma hebken eo a lavar « Amzer zo ! » Ia, aotrou pre-

fed, amzer zo, hag ar re baour dreist oll o deuz amzer da vervel gant an naoun ekeit a ma vefec'h hu o tebri friko divar goust ar bazant. Ne lavaran ket eo guir ar pez a lavaran evit oll departamanchou ar Frans, ma zonzj n'eo ket lavaret e ve guir evit departamanchou Breiz, mes ar pez a zo sur. ez eo guir evit kalz e Frans.

Kalz prefeted eta a ia goustadik en dro pa vez monek da roi d'ar paour ar pezik a zo dleet d'ezan.

Marteze e sonjont c'hoaz en eun draik all, rak gouzout a reomp oll e ro bep miz an departamant eur ialc'had pouner d'ar boerien. An arc'hant-ze eleac'h beza roet d'an devez kenta deuz ar miz, ma na vezont roet nemed d'ar bemzek, o devezo graet re vihan, o devezo roet e pemzek de eun tammik interest, a gouzeo e ialc'h an aotrou prefed. Hag ouspenn, ar re goz a c'hall mervel deuz an cil devez d'egile ha goude ma ne varvefe nemed daou pe tri etre an de kenta hag ar bemzek, kement-se ato e vozo da chome ialc'h an aotrou.

Elretant, ar boerien a zo red d'ezoz goulenn bara, holen ha traou ail e kred, da c'hortoz ma teui mandat ar c'houarnamant. Gortoz a reont, en em rezinia reont, na gredont ket dougen klem, ha lavaret a reont enno o unan : « Gwelloc'h eo diveat eged gwec'h abed. »

Gwir eoze, an arc'hant-ze zigouez e poent fall ebet, mes p'ea guir al lezen a verk paët d'an de kenta ne ket d'ar bemzek an hini eo, hag ar maered peb hini en he barrez a dlefe digas da zonzj d'ar prefed eo red d'ezan sonjal eun tammi muioc'h eged na ra en dever-ze merket d'ezan gant ar c'houarnamant. Ar prefed a ve kontant da grabanata bep miz ha d'an de merket ar 500 skood dleet d'ezan, hag e c'houennan digantan perak e ra d'ar paour ar pez na garfe ket a vo graet d'ezan.

Ar maer en he barrez eta eo a zo karget da zibikouza e zaoulagad d'ar Prefed, hag en ober a dle heb aoun abed pa vo ar wirione en ti gantan, ha peorien ar barrez a dle mont da gaout ar maer ma n'o de fe ket bet o arc'hant d'an de merket.

LOEIZ AR FLOCH (STOURMIER)

Soyons fiers de notre Nationalité. La Bretagne est un noble pays qui a laissé des traces profondes dans l'histoire. Holl Vretoned, tud-jentil ! Tous les Bretons sont gentilshommes.

Chanoine de la VILLERABEL.

L'Esprit public français

Jugé par un Américain

Depuis que la munificence d'un riche Yankee a créé en Sorbonne un cours annuel professé par des maîtres américains, les conférenciers qui se sont succédés dans cette chaire ont régulièrement été interviewés par des journalistes anxieux de « voir leurs pays et leurs compatriotes ainsi que les autres les voient ».

Il n'est pas besoin de dire que les réponses sont pour la plupart décevantes. Le professeur avoue qu'il n'a pas eu le temps de se faire une opinion sérieuse sur un pays où il est si nouveau venu. Ou bien il « dogmatise », et donne une consultation d'un prudhomme que réjouissant dans son pessimisme puritain. Ou enfin il exprime le peu qu'il pense savoir avec bon goût et modestie.

C'est ce dernier parti qu'a adopté M. Van Dyke, le titulaire actuel de la chaire Hyde, en se bornant à dire quelques impressions son cours avait paru causer à l'auditoire, quels jugements il pensait pouvoir formuler ; et la réserve du professeur augmente encore la valeur de ses opinions.

Le docteur Van Dyke exposait aux étudiants français « l'esprit de l'Amérique », the Spirit of America. Il a été frappé des sentiments qu'éveillaient en eux certains parties de son cours, et ses observations sont une utile contribution à l'étude de notre psychologie politique et sociale.

La large décentralisation gouvernementale américaine, la liberté d'action laissée par le pouvoir fédéral aux états et aux municipalités, après avoir surpris l'auditoire l'ont intéressé au plus haut point. « Parce que l'indépendance locale dont jouissent les groupements américains permet un plus grand et plus libre développement des caractères individuels que celui demeuré possible dans un état fortement centralisé ».

Les Eglises et l'Etat vivant chacun chez soi, en bons voisins, ont paru aux auditeurs de M. Van Dyke des imaginations du pays d'Utopie. Comment l'Eglise peut-elle accepter de n'avoir point le premier rôle dans l'Etat ? Comment l'Etat peut-il prétendre ne point « écraser l'hydre du cléricalisme ? L'Edipe capable de résoudre ces énigmes semble plus prodigieux aux Français du XXe siècle que le mythique vainqueur du sphinx.

Mais le professeur américain a remarqué surtout que nos « escoliers » enviaient la « libre Amérique » au cours de l'entretien où il a exposé l'esprit du Bill of Rights, qui met l'équité au dessus du droit et qui garantit la liberté individuelle des citoyens américains : chose merveilleuse en effet aux regards des compatriotes de ce Bridouin dont les petits-neveux peuvent au gré de leur bon plaisir faire arrêter qui bon leur semble, sans avoir à se justifier en cas d'erreur.

Telles furent les vrais observations

que fit M. Van Dyke en étudiant son auditoire.

Parcourant notre Université et visitant Paris, ce fut à son tour d'être stupéfait quand on lui dit que l'enseignement à tous ses degrés était le même dans la France entière : divisions semblables, programmes identiques. Un ministre de naguère pouvait déclarer, fièrement dans son cabinet de la rue de Grenelle : « voici qu'il est deux heures ; nous sommes au mercredi : tous les rhétoriciens de France commencent en ce moment un thème latin. » Aujourd'hui, le successeur de cette Excellence pourrait se vanter que le plus petit marmouset de la plus lointaine classe enfantine ne fait une page de bâtons que conformément à ses décisions souveraines.

Dans le monde et dans les journaux, M. Van Dyke a encore été frappé de la violence avec laquelle s'invectivent les partis. Peut-être en eut-il même été effrayé s'il n'avait constaté pour finir qu'il est un point cependant sur lequel tous savent tomber d'accord en face du danger : l'amour de la patrie.

Le professeur américain ne s'est point livré à des généralisations qui eussent été un peu risquées. Il n'a même point expliqué, comme je viens de le faire, les causes des faits qu'il a notés. Mais ses observations judicieuses n'en mettent que mieux en relief les deux grands vices de la vie publique en France : l'antilibéralisme des partis et la centralisation à outrance qui en résulte dans l'Etat.

La vie politique de ce pays semble souvent incohérente et inexplicable. Ceux qui pensent ainsi ne connaissent point l'esprit public des Français. Michelet a dit qu'ils ont nourri les autres peuples du lait de la liberté. Peut-être ; mais alors ils ont négligé d'en conserver un peu pour leur propre usage.

La centralisation royaliste, puis impériale, puis républicaine, a détruit toutes les libertés locales. La république n'a conquis la liberté individuelle que pour la jeter en pâture à une administration plus absolue que Napoléon. Nul citoyen n'estime la liberté d'opinion autre chose que le droit donné au plus fort d'imposer au plus faible sa manière de voir ; et de bonne foi tous supposent corrompus et « vendus » ceux qui ne jugent point comme eux les questions politiques.

Or cet antilibéralisme ; jacobin, impérialiste, jésuite, ou socialiste, suivant les temps, est professé également comme une doctrine de salut public par tous les politiciens avec la candeur naïve et féroce des théologiens de Byzance. C'est bien ce qui le rend terrible et énigmatique à la fois ; c'est ce qui fait que M. Van Dyke, l'ayant entrevu, s'est demandé si ses yeux ne l'abusaient point.

Il ne se trompait pas cependant. Il était d'ailleurs plus encore dans le vrai quand, aussitôt après il jugeait que le patriotisme saurait au besoin primer tout autre sentiment.

Mais s'il était allé plus loin, s'il avait analysé les causes profondes de l'intérêt porté par ses auditeurs à la vie publique américaine, il aurait pu découvrir une évolution qui se dessine rapi-

dement, qui sera précieuse pour la France et qui aura le plus vif intérêt pour les spectateurs étrangers. Le peuple français marche lentement vers le Libéralisme. Déjà les fécondes idées décentralisatrices lui apparaissent comme une sauvegarde ; déjà la forme fédéraliste est adoptée par tous les groupements plus soucieux d'intérêts positifs que de formules creuses. Ce sont des temps nouveaux qui se préparent ; on ne recherche plus l'absolu homaisien. Et c'est un honneur pour M. Van Dyke d'avoir été l'un des premiers à aider la jeunesse intellectuelle à préciser par l'étude d'une grande république fédérale ses aspirations libérales et décentralisatrices ; car une telle étude aura de glorieux lendemains.

YANN-MORVAN GOBLET.

Autour de L'ELECTION LEGISLATIVE DE QUIMPERLE

Suite

C'est demain, 14 février, que les électeurs sont appelés à nommer le successeur de M. de Kerjégu. Comme nous l'avons dit, les compétiteurs sont nombreux, et nous verrons probablement un deuxième tour de scrutin, le 28 février.

Les candidats ont publié leur profession de foi. MM. Le Louédec et Collignon se livrent de terribles assauts, cependant que MM. de Brémont d'Arz et Bézières font leur propagande en pères pénards, sans esclandre et sans faire connaître leur programme aux journaux. Au fond, ce sont peut-être ceux-là qui ont raison, et nous ne serions pas étonnés que ce soit l'un ou l'autre de ces deux champions qui arrivent en tête au premier tour...

Le suffrage universel réserve de ces petites surprises aux gens qui se croient sûrs de leur coup. Examinons un peu la profession de foi de ce brave Le Louédec, et en chroniqueur impartial, tâchons d'entrevoir le fond de l'âme de celui qui, demain peut-être, « libre de ses entraves », sera notre député.

M. Le Louédec, qu'il passe ou non, sera toujours le candidat pressé. Il brûle d'être député. M. Le Louédec. Vraiment, ça lui ferait bien de la peine de cueillir une veste. Nous lisons dans sa profession de foi les phrases suivantes qui témoignent chez lui, en même temps que de la vanité de son « moi », d'une confiance imperturbable en « ses œuvres », comme il dit.

« Vos représentants ont manifesté le désir de me voir député. (Je le crois !) « Aujourd'hui que le siège est vacant, ce désir vous l'avez manifesté sous toutes formes. (Diantre !) « Depuis 9 ans, vous m'avez vu à l'œuvre ! Je suis Conseiller général ; maire de Quimper. (On le sait bien !) « Les électeurs de ma commune m'ont renommé maire ! (Pardieu, les conseillers municipaux.)

« ...mes services ont été appréciés... mon activité... le dévouement que j'ai déployé sans relâche... les majorités écrasantes que j'ai obtenues...

« Je suis profondément attaché au pays par mes origines. (Alors, pourquoi vouloir émigrer à Paris ?) « Je suis profondément attaché aux institutions républicaines. (Répétition.)

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 44

UN DRAME A LA COUR

PAR

Noémi BALLEYGUIER

X

Elle était passée en flamberge à la cour cette étonnante plume, le jeune roi, lui-même, avait daigné adresser la parole à Palussac à son sujet.

C'était justement le jour de sa fête. Louis avait quatorze ans, sa minorité avait pris fin la veille ; le dernier jour de sa treizième année le faisait sortir de sa tutelle, mais cette majorité n'était que fictive ; ce grand enfant frêle, taciturne, délicat, se sentant lui-même incapable de prendre la direction d'un royaume aussi important que le sien, laissa sa mère gouverner encore en son nom, comme elle le faisait depuis la mort de son père ; il n'y eut donc rien de changé en France, et la régente

ne vit point son autorité amoindrie par cet événement.

Désireuse de regagner un peu de la popularité, que sa mauvaise administration lui faisait perdre de jour en jour, la reine, qui se savait toujours acclamée lorsqu'elle montrait son fils au peuple de Paris, suggéra au roi l'idée de fêter sa majorité.

Il fut donc décidé qu'en ce jour d'anniversaire, le jeune prince entouré de sa maison, entendrait la messe à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois ; au retour, une collation devait être servie dans les appartements particuliers du petit roi ; tous ses compagnons de jeu seraient conviés à s'asseoir à sa table, et le reste du jour se passerait en plaisirs, danses et joyeux ébats de leur âge.

Le baron de Palussac, en sa qualité de gouverneur des pages du palais, était un des plus nécessaires à cette petite fête ; aussi comprenant son importance, avait-il tout spécialement recommandé à son valet Carmini d'apporter à sa tenue les soins les plus méticuleux.

Comme il se trouvait beau et se complaisait dans l'admiration de sa longue personne toute revêtue de satin pourpre et de brocart or et argent ! Sur son toquet, une plume digne de lutter

avec l'historique panache blanc du défunt roi, lui ombraigeait le front et retombait en cascade floconneuse jusqu'au milieu de ses dos ; une colerette, à triple rang de tuyaux serrés, lui faisait tenir le cou droit et raide, impossible d'incliner la tête, impossible de la tourner, c'était un vrai supplice, mais que n'endure-t-on pas quand on veut suivre la mode dans ses plus minutieux détails et paraître le plus soigné, le plus élégant, le plus distingué des seigneurs de la cour ?

Il sortit donc de ses appartements, ce matin-là, plus ficelé que jamais, partant plus ridicule et de loin, les malins pages qui l'aperçurent se mirant dans un panneau de glace, se pouffèrent de rire en se poussant le coude les uns aux autres.

Mais le baron ne vit rien ; il avait cette double faculté, fort commode pour son amour-propre, de ne jamais s'apercevoir de ce qui lui était défavorable et de croire, au contraire, que l'étonnement produit par sa longue et frêle personne n'était autre que de l'admiration.

La cérémonie fut courte, mais belle. Quand le petit roi sortit de l'église, suivi de ses pages, le baron, fier de la bonne tenue de ce jeune bataillon commis à sa garde, se plaça sous le

porche et salua le jeune prince si bas, si bas, que la plume de son toquet s'en vint épousseter le pavé et soulever, sous le nez de Sa Majesté, un nuage de poussière, si épais, que cette petite Majesté, tout comme un simple mortel, se prit à éternuer violemment, ce à quoi le baron, profitant du silence qui régnait, s'empressa de s'écrier tant haut qu'il put et avec cet accent de Gascogne dont il ne pouvait se défaire, un rengossement : « Dieu bénisse notre roi Louis, XIIe du nom. » Qu'il mit en complète déroute le peu de gravité amassée par les pages pendant l'office.

Le roi lui-même, leur donna l'exemple de la gaieté, cette gaieté royale, comme une traînée de poudre, se communiqua jusqu'au dernier des gentilshommes ; le donneur d'eau bénite qui avait quitté le coin de son bénitier pour jouer plus longtemps de la vue du roi, suivit l'exemple général et ouvrit une large bouche dentée de plus singulier aspect.

Le bon peuple, accouru en foule pour assister au défilé de la cour, entendit, au milieu de son recueillement silencieux, la voix du baron résonner comme une trompette ; il vit le roi, les gentilshommes, les pages le bedeau rire aux éclats, il se mit à rire aussi ; jamais l'écho du portique n'avait

eu à redire si noble joie mêlée à si humble gaieté.

Au fond, Palussac n'était peut-être pas extrêmement flatté de l'effet que son souhait venait de produire ; cependant, le roi l'avait remarqué, le roi ordinairement sérieux et souvent triste le regardait avec un visage épanoui et des yeux brillants qu'on n'était guère habitué à lui voir ; Palussac, avec la fatuité que nous lui connaissons, finit par se persuader qu'il avait remporté une et il reprit, plus triomphant que jamais, son rang dans la suite de Sa Majesté.

Il est certain que le jeune Louis venait pour la première fois de s'apercevoir de la présence de ce long et maigre baron, parmi les gentilshommes de sa maison ; il fut frappé par cette voix sonore, unie à cette accent méridional, et il demanda à son gouverneur quel était ce seigneur, si bellement équipé.

Le nom de Palussac l'étonna : c'était celui de Bernard, son jeune ami, et il savait que le père de Bernard était mort au service du feu roi ; il se promit d'éclaircir quel lien de parenté pouvait unir cet élégant personnage à son compagnon de jeu.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

« Je suis partisan des retraites ouvrières et de l'impôt sur le revenu qui en est la conséquence forcée. (Comment ça ?) »
 « Les nombreuses fonctions publiques que j'ai occupées. »
 « Je suis au courant de tous les besoins de l'arrondissement. Comptez sur mes efforts, etc. »
 «...Favorisé par cette influence nouvelle que me donnerait le mandat de député. »
 « Vous m'avez vu à l'œuvre. (2^e répétition.) »
 (Enfin, le bouquet.)
 « Si je n'ai pu réussir dans tout ce que j'ai entrepris, c'est qu'on m'a toujours mis des bâtons dans les roues, vous le savez ! mais en me nommant député, vous détruisez toutes ces entraves. »
 Pour sûr, et vous toucherez 15.000 fr. de plus !
 Ah ! Vive sans entraves ! Quelle heureuse situation ! Mais pour cela, il faut être député, et malheureusement pour nous tous, il n'y en a que 580 en France !

Epluchons à son tour notre ancien préfet, si vous le permettez, et voyons qu'est-ce qu'il nous débite dans ce qu'on est convenu d'appeler une « profession de Foi » même chez les plus flétries anticléricales...
 Et d'abord, une question... insidieuse... Est-ce que M. Collignon a le droit, au point de vue constitutionnel et légal, de se présenter à une fonction élective dans le département qu'il a tout récemment administré comme préfet ?
 Le cas s'est présenté dans un département de l'Est. Un sous-préfet vient de se démettre de sa charge pour se présenter à la députation dans son propre arrondissement. Son invalidation, s'il passe, n'est pas douteuse.
 Que M. Collignon pieux garde à ce sujet.
 Laissons maintenant la parole à M. Henri Collignon.

« Un comité composé d'un grand nombre de vos élus... »
 (Bluff ! L'appel de M. Collignon n'était siége que de deux personnages, dont deux élus.)
 « Pendant 7 années, nous avons travaillé ensemble à la même œuvre, votre regretté député, vous tous et moi. »
 (Et les Inventaires des Églises ? Étaient-ce une œuvre à laquelle travailla M. de Kerjégou ? Non, jamais.)
 « Mon amour désintéressé de la République. »
 (Non, ne dites pas ça. Quand vous étiez préfet, la République vous payait 20.000 francs par an ; si vous étiez député, vous en auriez 15.000. Il y a des Républicains désintéressés, de vrais, qui se contentent de moins.)
 « J'aime votre pays, pays de cultivateurs et de marais. »
 (Nous vous en remercions.)
 « Notre nouvelle collaboration... réalisera l'union des efforts des républicains conscients des responsabilités qui incombent aux membres d'une démocratie. »

Voilà une belle phrase et qui n'a cependant aucun sens effectif. On voit que M. Collignon est rompu à l'art d'ignorer des mots sonores qui contentent tout le monde mais qui au fond ne veulent pas dire grand chose.
 Dans une autre proclamation, M. Collignon déclare aux électeurs qu'il soutiendra les efforts des agriculteurs, qu'il travaillera à rendre le littoral prospère, qu'il sera contre l'augmentation des dépenses publiques, qu'il demandera la liberté de conscience, qu'il est républicain de gauche et s'efforcera d'assurer la stabilité ministérielle, qu'il s'associera aux mesures ayant pour but de développer l'armée et la marine, qu'il défendra les intérêts locaux ; enfin, qu'il habitera parmi nous !
 Biotry faisait aussi la même promesse aux électeurs bretons en 1906. Il serait venu à Brest passer un jour par mois. Or, il paraît qu'il n'y met plus jamais les pieds, pas plus que MM. Gayraud et de Mun n'habitent leur circonscription.

M. Collignon agirait-il autrement, s'il était élu ?
 Et puis, ne vous semble-t-il pas qu'il y a certaines contradictions dans l'attitude et les paroles de M. Collignon ?
 Tantôt il déclare que descendant de républicains il saura respecter les convictions et la liberté d'autrui ; et tantôt il affirme qu'il sera républicain de gauche et assurera la stabilité ministérielle.
 Il me semble que tel n'était pas précisément le programme de M. de Kerjégou. Comment un homme tolérant peut-il adhérer au programme des ministères qui se succèdent depuis Waldeck, c'est-à-dire s'engager à faire partie du Bloc, de ce Bloc intangible qui déclarait hier par l'organe du Rappel :

« Nous bataillons pour que les républicains ne tolèrent point d'autre enseignement que le leur ! »
 Comment M. Collignon concilie-t-il cette déclaration avec sa promesse de respecter les convictions d'autrui !
 Qu'il développe sa pensée jusqu'au bout. Nous voulons savoir jusqu'où peut aller sa loyauté politique. Pour cela, qu'il réponde aux points suivants laissés prudemment de côté par lui :

- A. — Êtes-vous partisan de la liberté religieuse dans l'Etat laïque ?
- B. — Êtes-vous partisan de la liberté de l'enseignement à tous les degrés ?
- C. — Êtes-vous partisan de la décentralisation de l'enseignement primaire, et de l'enseignement, pour la Bretagne en particulier, de son Histoire et de sa Langue ?
- D. — Serez-vous, au Parlement, pour la représentation proportionnelle avec scrutin de liste, ou pour le mode actuel de votation ?
- E. — Que d'êtes-vous de Brest-Transatlantique ?
- F. — Êtes-vous pour les 15.000 ?
- G. — Êtes-vous partisan des Retraites Ouvrières, et de l'application du bénéfice de la loi sur les accidents du travail aux Domestiques de Ferme ?

Nous attendons, au nom de tous les régionalistes qui ne se désintéressent pas de la lutte pour la prédominance sociale, que les candidats, et M. Collignon en particulier, nous répondent sur ces questions très importantes.

Ar Gouverner.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. Coutant baptisé

Le citoyen Coutant, maire d'Ivry, qui on le sait, a imaginé une nouvelle formule du baptême qu'il a pompeusement dénommé « parrainage civil », a présidé dimanche la première cérémonie de ce genre. Cette parole a eu lieu dans la salle des mariages de la mairie. Douze enfants de deux à sept ans ont fait ainsi leur entrée dans la vie sous les auspices du citoyen député.

A 10 heures la cérémonie commence. L'harmonie municipale joue la *Marsellaise*. On fait venir les protecteurs qui s'alignent en rang d'oignons devant le citoyen Coutant. Celui-ci leur lit la formule du serment laïque bien entendu. Elle est d'ailleurs assez compliquée cette formule. Les protecteurs s'engagent à un tas de choses. Les protecteurs lèvent la main et disent : « Je le jure », ou bien encore : « oui monsieur le maire ». Mais il ne suffit pas de prêter serment, il faut signer. Le citoyen Coutant a créé de nouveaux registres de l'état-civil dits registres de baptêmes. Les cuivres de la fanfare retentirent de nouveau et M. Coutant prononça un grand discours. Il parla de la France ouvrière et paysanne et de l'idéal démocratique. Sa voix était légèrement émue, certains mots un peu longs, ou compliqués, prennent dans sa bouche une forme nouvelle. Enfin, il a foi dans l'avenir qui verra s'élever l'édifice démocratique que ne pourront saper les mûres coquilles. Cette brillante péroraison fut longuement applaudie. Des jeunes filles firent la quête, on distribua des dragées et des livrets de caisse d'épargne à chacun des nouveaux-nés qui venaient d'être pronus citoyens et les trombones rugirent l'*Internationale*.

Pour 17 fr. 85 centimes

Le 27 janvier dernier, M. l'abbé Georges Héroux, vicaire à Neuilly-sur-Marne, fut conduit à la prison de Pontoise, afin d'y purger une contrainte par corps de quarante-huit heures, pour refus de paiement d'une somme de 17 fr. 85, dont il était redevable envers le fisc, à la suite d'une condamnation en justice de paix, pour avoir, en surplus, accompagné un convoi funéraire.

Lundi, M. l'abbé Georget, curé de la même commune, verra une partie de son mobilier mis en vente aux enchères publiques, à une heure de l'après-midi, sur la place de Neuilly-sur-Marne.

Voici à la suite de quelles circonstances ces deux ecclésiastiques ont été condamnés à payer au fisc l'un et l'autre la somme de 17 fr. 85 :

Le 31 décembre 1907, le maire de Neuilly-sur-Marne prenait un arrêté interdisant les manifestations extérieures du culte sur le territoire de la commune. Cet arrêté fut déposé au Conseil d'Etat par le curé de Neuilly-sur-Marne.

Sur ces entrefaites, le vicaire, revêtu des habits sacerdotaux, se rendit auprès d'un malade. Un procès-verbal lui fut dressé. Quelques jours après, le curé accompagnait un convoi funéraire, en surplus et revêtu de son étole de chanoine. A son tour il se vit dresser procès-verbal.

Le 3 avril 1908, le vicaire et le curé étaient cités devant le juge de paix du Raincy ; le second ne se présentant pas, alléguant que le pourvoi devant le Conseil d'Etat était suspensif. L'un et l'autre furent condamnés à 5 francs d'amende. Depuis lors cette amende fut réduite à 1 franc ; mais MM. Georget et Héroux se sont obstinément refusés à la payer ainsi que les 16 fr. 85 représentant les frais du procès.

La langue belge

On disait, il n'y a pas encore longtemps « parler belge » pour parler français. Bientôt le belge aura vécu. Les Flamingants font une campagne acharnée pour faire du flamand la langue officielle de la Belgique.

Le Libéralisme Vlaamsche Bond vient d'enjoindre à ses élus au Conseil communal d'Anvers de ne plus tolérer que des documents communaux soient traduits en français, sauf lorsque l'absolu nécessité s'en fait sentir. Cet ukase a été rendu parce que quelques-uns des édiles ont demandé et obtenu la traduction en français des cahiers des charges des théâtres flamands.

Deux morts

L'écrivain Catulle Mendès est mort dimanche soir, en rentrant chez lui, écrasé par un train sous le tunnel Saint-Germain, à Paris.

Le comédien Coquelin (Cadet) est mort aussi à la maison de santé de Suresnes.

Accord franco-allemand

Le gouvernement de la République et le gouvernement Impérial allemand ont rédigé un accord mettant fin au différend marocain.

Les intérêts économiques allemands, les intérêts économiques et politiques français sont reconnus, et les deux puissances s'engagent à respecter la convention d'Algésiras. On s'accorde à approuver dans tous les partis la rédaction de cet accord, qui raffermira la paix entre les deux nations.

230 manifestants poursuivis

230 prévenus ont comparu lundi devant le tribunal de simple police de Paris, pour avoir conspué Thalémas, le professeur qui s'est donné mission de dénigrer l'œuvre de Jeanne d'Arc. Les manifestants sont presque tous royalistes et le déclarent hautement à l'audience.

La presque totalité des antithalémistes sont condamnés à 1 jour de prison et 15 francs d'amende, entre autres Biétry, de Cassagnas, André Buffet, Réal del Sarle, la marquise de Vasselot, etc.

Une mairie incendiée

Un terrible incendie a détruit samedi matin le bâtiment qui sert de mairie et d'école de garçons à Inzirc, Pays de Vannes, sans qu'on ait pu même sauver les archives communales, malgré le remarquable dévouement de la population et des nombreux sauveteurs accourus de toutes parts.

Ces dégâts sont couverts par une assurance. La destruction des archives met la commune dans un cas particulier. Les registres d'état-civil des années antérieures à 1908 pourront être aisément reconstitués grâce aux registres doubles qui existent au tribunal mais les doubles des registres de 1908 n'avaient pas encore été remis au parquet, et, pour leur reconstitution, on ne pourra faire appel qu'aux registres paroissiaux.

Au Parlement

Chambre des députés

Saint-Pierre et Miquelon

Les manifestations qui se sont produites, dans notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon, au sujet du refus du gouvernement de laisser ouvrir une école libre, ont eu leur écho à la tribune de la Chambre des Députés, le 5 février.

M. Guérier, député de Saint-Malo, raconte les faits, et se plaint que les Français sont pas séparatistes. La métropole est cause elle-même de la surexcitation. MM. Constans et Denys Cochin sont du même avis. La responsabilité incombe au gouvernement.

M. le ministre des colonies répond que de ses renseignements il résulte que les îliens sont disposés à se livrer aux Etats-Unis.

M. Lefas répond que les Bretons qui habitent ces îles se font de bons patriotes. M. Jaurès interrompt : On vient d'arriver ici que des citoyens qui avaient arboré le drapeau américain n'en sont pas moins de bons patriotes. Je soussis bien volontiers à cette parole, dont on fera bien de se souvenir dans quelques jours, quand il s'agira d'ouvriers auxquels on reproche d'avoir écrit des phrases un peu vives sur leur drapeau.

L'ordre du jour suivant de MM. Gaernez et Kerguelen est voté : « La Chambre, réprochant la regrettable manifestation qui, contrairement aux sentiments de la population, s'est produite le 1^{er} novembre dernier à Saint-Pierre et Miquelon, approuvant les déclarations du gouvernement, et confiante en lui pour préparer et réaliser les réformes économiques indispensables à l'avenir de la colonie, passe à l'ordre du jour. »

Le compliment breton de l'évêque

Les Etats de Bretagne se réuniront à Morlaix du 20 octobre 1772 au 20 Janvier 1773.

Monsieur de Herzé, évêque de Dol et de Saint-Malo, chargé de présenter un compliment à la femme du Commissaire Royal, Madame la duchesse de Fitz-James, le fit d'abord en français, puis *acheva en breton* langue qu'il avait apprise. (Cl. Ch. Robert, Vie d'Urban de Herzé, p. 127.) Naturellement la Française n'y comprit rien.

Le lendemain, on pleine séance, deux membres de la noblesse reprochèrent à l'évêque « de s'être servi d'un langage insénué en pareil cas. » Monsieur de Herzé leur répondit avec vigueur qu'il n'avait pas à leur rendre compte de sa conduite. Les trois Ordres protestèrent à leur tour contre « l'incivilité des deux grinceloux. »

Enfin, cette affaire a eu un premier dénouement devant le tribunal correctionnel de Nancy. Motreff, par défaut, a été condamné à 5 ans de prison pour esroquerie, et son comptable de Nancy, le sieur Marin, à 2 ans de la même peine. Ce dernier a fait appel.

L'AGRICULTURE EN BRETAGNE
Autrefois

C'est en Bretagne que naquit la plus ancienne Société d'Agriculture de France. Elle fut fondée à Rennes, par délibération des Etats de Bretagne, le 28 Janvier 1757. Elle fit progresser la culture du lin et du chanvre, la fabrication du beurre et l'élevage du cheval.

Mais avant cette fondation éminemment utile, qui montre la Bretagne réellement à la tête du progrès, Louis XV avait chargé M. de la Tour, son intendant de faire pour le compte du Contrôleur Général du Royaume une statistique de l'état général de la culture en Bretagne. Nous extrayons de son enquête qui date de 1730, quelques aperçus généraux sur notre région, et, qui sont animés d'un grand esprit de partialité.

« D'une manière générale, dit le rapport, la Bretagne est pauvre, la moitié du terrain est inculte. (Nous avons fait du progrès depuis lors !) Les prés sont marécageux etc. « Carhaix, Châteauneuf et Gourin étaient surtout des hêtes à cornes. La moitié du pays est cultivé, mais il serait susceptible de grands enrichissements. Les habitants sont paresseux, vifs, quoique dociles à Gourin, brutaux à Carhaix, indociles à Châteauneuf, mais généralement grossiers et pauvres. »

Gourin a quelque foin et du cidre. Châteauneuf est une région de fabrication domestique. Il n'y a pas à Carhaix de manufacture de draps, on y fabrique quelques toiles pour l'usage de chaque famille. Châteauneuf seul fait quelque commerce de drap. Le commerce se fait surtout à Carhaix, sur les bêtes et les bestiaux. Le commerce des hêtes à cornes, faible à Gourin, était jadis considérable à Carhaix, dont les foires étaient fréquentées par les marchands de Normand.

La région de Rostrenen est mal cultivée. Le pays de Callac est absolument désert. C'est un pays ingrat où l'on ne cultive que le seigle, l'avoine et le blé noir, sans fruits ni cidre. Les habitants seraient portés au commerce, mais pauvres. On fait avec Carhaix, Morlaix, et Callac-ville un petit commerce de chaux, beurre, volailles, miel, etc.

Antérieurement au rapport de M. de la Tour, écrivait à Louis XIV :

« Les Bretons ne sont ni industriels ni laborieux. La mer assure aux habitants des rivages une certaine aisance. L'ivrognerie contribue beaucoup à la pauvreté. »

Et il ajoute : « La noblesse y est plus ancienne qu'ailleurs. Depuis l'union à la France, 1532, elle a peu servi dans les armées royales. Demeurant ainsi dans le pays, les cadets s'y sont mariés et par là ont fait des familles peu riches. A l'égard des lettres et des sciences, il n'y a jamais eu de gens célèbres. A la vérité cependant les Bretons manquent moins d'esprit que de politesse et d'éducation. »

Voilà le tableau qu'on traçait, aux Français du XVIII^e siècle, de nos aïeux qui cependant valaient cent fois mieux que les muscadins de Versailles, et l'histoire depuis leur a rendu justice !

F. JAFFRÉS.

PENSÉES

Oui, il est bien vrai qu'on instaure en ce moment dans notre pays une sorte de régime de terreur ; que la liberté la plus éphémère n'est plus respectée que des nuées de mouchards opérant à Paris et en Province au compte d'un on sait quelle franc-maçonnerie odieuse et burlesque. Chaque citoyen a près de lui son « ango gardien ».

Louis COUDREAU.

« Les instituteurs n'ont pas toujours su le parti qu'ils pouvaient tirer d'une langue adaptée à l'esprit de la population, et dans laquelle les enfants avaient coutume à penser. Ils ont cherché à la proscrire ; mieux vaudrait l'enseigner rationnellement, quand cela est possible... Il y a toujours un avantage réel à posséder deux langues ; et les Bretons pourraient beaucoup de leurs qualités natives, de leur originalité d'esprit, si leur langue natale venait à disparaître. »

(Extrait de discours prononcé à Rennes, devant un public d'instituteurs, par M. Gruenne, député du Morbihan, comme président du Congrès de la Ligue de l'Enseignement primaire (1898). Ce discours a été adressé par M. l'inspecteur d'Académie à toutes les écoles communales du Morbihan.)

Les Bretons, fidèles au souvenir d'Anne de Bretagne, et des garanties prises pour le Duché par leur souveraine en montant sur le trône de France, ont pendant des siècles pensé à leur indépendance, et agi en conséquence sans craindre la mort.

Halma du FRÉVAY, 1897.

LE MOUVEMENT BRETON

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des membres de l'U. R. B. que le nombre des adhérents de cette vaillante société bretonne, à la date du 1^{er} janvier 1909 a dépassé six cents.

Aussi le Bureau a-t-il décidé que pour rendre plus active et plus efficace l'action régionaliste en Bretagne, le bulletin, qui était annuel, paraîtrait désormais tous les trois mois.

Avizou mad

Roet d'an holl evid pevar gwennek en timbehou

R. B. Ker... — Respont a ran d'ho lizer. Ar wreg-ze, a behini e kozet, n'all ket lakaat terri eur feurm gret etre c'houi hag he gwaz, petra bennag eo ar madou d'ei. Ar gwaz hepen a zo roet d'ezan gant al lezen an droet da administra madou personnel ar wreg ; dre-ze ar feurm digoret varlene ha koñsantet gant ar gwaz hepen deuz tra e wreg a zougo e holl effet, daoust d'ar priedou da veza 'n em zispartiet dre aniahl.

Ar goumote pe ar boutin euz on demez n'eo ket torret dre an dispartez, gret hep jumant, hag an ozac'h a renk dere-hal da renar peadra ha da douch al leve.

Labour-Douar

An ed hag an teil

An ed zo ken marc'had mad, ma ne c'hell ket an hiek gounid arc'hant ouz he ala ma n'eo devez eostou founnoz kenan. Evit kement-ze e lle lakaat e zouar e rtre vad, hag oupen teuler varnezan arak hada, al ludo zo ezom evit ma vezo leun ha pouner ar greun. Talvoudek eo lakaat ludo phosphat (ludo mean eo hanvet en Brezonek) d'ar gwiniñ asamblez gant an teil. An doare gwella da veski al lu-ze elouez ann teil, a zo taoler bemdez eul lur phosphat, dindan bep penn aneeval var gorre ar c'holo er c'hraou ; peotramant he veski mal gant an teil pa reer ar sgarzaden. Al ludo phosphat-ze, prenet digant eur marc'hadour honest pe eur sendikat, a goust teir gwech ne-beutoch eget a super-phosphat, ha dre-ze e c'haller heb muioch a zispign he daoler tenvoc'h.

500 pe 800 lur phosphat (dre sevez arat), mesket evel se elouez an teil, a zo avoalc'h evit rei eunn eost founuz, a lezo an douar e rtre vad evit ar gonidegez a heulio.

An dra ar muioch red evit kavout eostou founnoz, her lavarot ve renket aliez, zo rei d'an douar an druoni en deuz ezom.

200 pe 300 lur nitrate de soudé skla-bezet var an douar en nevez amzer a beurachou an tremp. En doare-ze gant eur ouen vad a winiz, zo leac'h da c'hortoz, mar bez favorabl an amzer, eosti 20 pe 25 bozellad en eun devez arat.

Lod a gustum rei dioustu varlerc'h an eost eun tammik labour skany divar gorre evit lakaat an had fall da zavel dioustu, hag arak hada an ed, e labouront dounoc'h evit interri mad al louzeier e glaz. Mar vez interret doun an had louzeier fall-ze e chomfent en douar hep diwoann beteg ar bloavez var lec'h, her e vez estonnet neuze owelet eur benn louzaou o tiwoan er memes parkeier pure a ve bet neat ar bloaz arak. Abalamour da-ze e dleer labourat skany da genta ar parkeier louz, evit lakaat an had fall da zavel dioustu, ha pa vezont interret doun goude e vreinont.

Gwechall, evit netaat an douar, e vije lakeat an tan, dre an amzer seac'h e souleier an ed ag er leot seac'h, evit devi al louzeier fall hag o had. Eur voien trumme eo hounez, ha buan mes danjerus eo ; lakaat evez e ranker d'ober drouk-gant an tan, rak « amende » a ve, mar n'em gavier d'ober drouk. Gwel eo eun taol labour skany gant an arar, eun taol oged goude, ha dastum gant ar rastel grizion an treuz-lead.

Breman s'euz mekanikou da c'hounennat ive, hanvet e gallek « scarificateur ». Evit gellout labourat gant an benvek-se, e ranker hada e linen, ar plont a renk beza c'hounennet : betterabez, panez, palatez.

En plasou e vez hadet gwiniñ ato var lec'h eur seurt bennag euz ar plant-se hag a vez bet c'hounennet ; neuze an douar a vez netoc'h. Kalz tielen habil euz kostez ar sav-heol euz a Franz na lakont ket a deil d'an ed pa vez hadet, evel dre-aman. An teil a vez lakeat ar bloavez arak hag interret doun ; trempet mad, abalamour d'an ed da gaout teil koz eur maresad.

Var dro 15 pe 20 metr kub dre zvez arat e lakeort. Ar bloavez varlerc'h na vez lakeat d'an ed tam ebed ; mes goude ar goann e vez sklabezet var an ed diwoannet, var dro 80 pe 100 lur « nitrate de soude ». E miz c'hoveur pe e miz meurs, goude ar goann, e sklabezet an tremp-se.

An holl ne lavaront ket ar memes tra divar benn ar plastr lakez var an teil.

Setu ama petra lavar var ar poñt-se an doktor Crispo, euz kear Gand, hag en d'ez studiet peseurt vad a ra ar plastr var an teil evit miret euz an amoniak zo ebars da vont da goll.

1^o Pa sav ar moget divar an teil er c'hreier eo mad taoler plastr varnan. Ar plastr a deu da deuzi heb dale hag a zalc'h an amoniak.

2^o Var ar bern teil ar plastr ne raio vad ebed, ma na ve ket taolet var henna an dour a zired euz ar c'hraou,

3. Mes ma ve dalc'het leun ha tomn ar bern teil, ar plastr a c'hall miret kals, euz an ammoniak da vont da goll; mes gant dour ar c'hraou e a ra ar mulva d'Eno ema ar wirionez divar benn ar plastr taolet var an teil.

GWILLERM.

DISPUT

Ktre Simon ar Gontel Gam ha Pol ar Pri Var sujed ar Butun

(Kendalc'h)

Simon

Va choki a roz braz, den okxumunogot. Lavaret e'tou r'Butun da sknavat ar spored; Er c'hon'rol eo; troublot eo v'ro norz ar Butun, Moskot ha barbouillet evel glao ha kurun.

Pol

Gaou braz a lavarez, Doue d'am pardono; N'ouz kot a dud santel na savant 'barz ar vro Na implijont Butun pe on korñ pe on fri; Euz an holl dud ar Bed, a bomp o vutun tri; Ha c'hoaz e lavaran gaou ousspen an hanter, Rak ma vo groler goll partout dro ar c'hartier, Ar velodion, d'abard, a vutun holl kazi, Ma no lakont on korn o lakont on o fri, Hag a zo tud santel, savet en doktrin vad: Ha ma vo 'ta sur pe'had, o toufont d'o guttat.

Simon

Me na brentan ket dond ama d'o zamall: Int a oar euid sur pe 'reont mad pe fall, Rak heb int tud fur, habil ha moderet, Korkoulz gant ar Butun evel gant troun ar lud; Nempaz to ha da souz zo evel diaoulou, Nempaz ar c'horn a ve hepred en da c'hinou. To worze da vragou evel prena Butun, Rak epad ma fumez, da dud a zo o iun. Da vrag, da vugale a varv gant an defot. Eur vech 'vit kaout Butun le worz da ribot, Eur rojou 'vit tri gwennek hag hi o koustont dek, Tri goef, tri mouchouer hag eun hinviz da krog, Ar pez a zo kaoz d'ei da rid did mil malloz, Ha da glask an iern eloch ar baradoz; Ha c'hoaz hi 'gondreleas gant troud ourgoz rastel, 'Balamour no worze ho broz hag ho mantel.

Pol

Ia, hi a lavar-ze; mox kement-se zo gaou, Ha brasoc'h eget-se a dou euz ho ginan, Rak pa vo on kolor, eo ovel eur sorjan, Em c'harg a vil malloz, traou vil hag insolant. Ha ma c'helle bos mestroz d'am bragzen, E rafé d'in, mo grod, dougen he gweleden.

Simon

Komans dro v'ur fur, den brao ha moderet, Ha kwita ar Butun evel on drouk-spored. Da vrag zo koant ha fur, hag ou boanieroz vad, Mez to zo ho bourroo, ho zirant, don ingrat. A dou d'hi gwaldrot, pa vank d'ig-to Butun, Hag o leozz anoi ha da vugale da iun.

(Da heull).

AN DEMEZHOU

Euroujot eo v: En iliz Plouguer d'ar merc'her 17 a viz c'houorver Jean-Mari ar C'halez, douz Plonev gant an dimezel Anna-Mari Guillou douz Plouguer. Ar pred a vo en Trouz-Koat, Plonev. Hon gourc'hemennou mad.

Keleier

Kerne-Uhel

KERAEZ

La question des Impôts. — On nous écrit:

Monsieur le Directeur,

Bien que ne suivant pas votre ligne politique, je ne doute pas qu'après lecture de ma lettre vous hésitez à la publier, les conseils qu'elle renferme pouvant servir les intérêts de vos nombreux lecteurs.

Je ne m'attarderai pas aux diverses questions qui ont été déjà agitées au sujet des patentes. Cette loi de 1844 refondue en 1880 a été modifiée par la loi du 10 avril 1905 et porte art. 5.

Le patenté qui exerce dans un même local ou dans des locaux non distincts, plusieurs industries ou professions passibles d'un droit proportionnel différent paye ce droit d'après le taux applicable à la profession qui comporte le taux le plus élevé.

Ceci à titre de renseignement pour les nombreux commerçants qui m'ont déjà interrogé à ce sujet.

J'ajouterai simplement que cet impôt a subi une très forte augmentation qui provient en général, du centime-le-franc.

Les classes pour les divers commerçants n'ont pas changé à part quelques exceptions déjà signalées par votre journal.

Mais à côté de cette question, il en est une dont je veux entretenir vos lecteurs et qui est l'objet des réclammations générales et où la partialité a joué un très grand rôle qui est impossible de nier devant les comparaisons constatées chaque jour.

J'ai pour ma part constaté sur plusieurs avertissements des bases de loyer majorées de 40, 50, 100, 150, 200 0/0 en plus.

Pourquoi? Les loyers sont les mêmes que les années précédentes, les logements n'ont point changé, les demeures ne se sont point embellies et nous possédons, la plupart, des baux enregistrés depuis de nombreuses années. Il est donc très simple de vérifier à l'Enregistrement la valeur locative de chacun de ceux dont on désire relever la côte mobilière.

Il ressort d'une répartition ainsi faite des comparaisons des plus anormales. La chose n'ayant pas été prévue le contribuable peut sur la liste déposée à la mairie puiser les renseignements les plus complets pour une demande de réduction.

La loi, qui est faite pour tous, même pour les contribuables lésés de Carhaix, vient à leur secours.

Elle dit: « Il y a lieu à réduction pour surtaxe comparative lorsque l'évaluation du loyer servant de base à la côte mobilière est trop élevée comparativement à celle des autres contribuables de la commune. » (Art. 24 de la loi du 21 avril 1892).

La loi prévoit donc ce que l'assemblée de répartition n'avait point prévu. C'est d'établir tout simplement des réclamations pour les impôts mobiliers comparativement à d'autres contribuables mieux partagés.

Voici du reste le modèle de réclamation à adresser: Contributions mobilière. Surtaxe comparative.

A le 1909.

Monsieur le Sous-préfet:

J'ai l'honneur de vous exposer que l'évaluation du loyer d'habitation qui sert de base à ma cotisation mobilière est trop élevée proportionnellement aux loyers de la commune et notamment de ceux attribués aux sieurs (indiquer les noms des contribuables dont on prend les habitations comme terme de comparaison), qui occupent des logements plus importants que le mien et qui cependant sont imposés à un taux inférieur c'est-à-dire à...

Je demande que mon loyer impossible soit réduit à la somme de... (différence) J'ai l'honneur d'être etc... (joindre le bordereau).

Sur ces feuilles sont portées: la côte mensuelle, 1 fr. 80 et au dessous, la côte mobilière sur un loyer de... tant.

La liste des contribuables où est portée la côte est à la mairie et chaque contribuable a le droit d'aller la consulter.

Les réclamations sont faites sur papier libre au-dessous de 30 fr., sur papier de 0 fr. 60, de 30 fr. et au dessus. Vous avez trois mois c'est-à-dire jusqu'au 10 avril pour adresser votre lettre de réclamation au sous-préfet en faisant ressortir que tel contribuable qui habite telle maison, tel étage, paie 100 fr., 150 fr., 200 fr., 250 fr., 300 fr., 400 fr., 500 fr., 600 fr., de loyer et est taxé sur une côte de 8, 10, 20, 30, 35, 50, 70, 100 fr alors que vous même pour un prix locatif semblable vous payez sur une côte de 12, 20, 30, 50, 70, 80, 100, 125, 150 etc. Je ne veux pas faire ici de personnalité.

Agréé, etc. Un lecteur.

Etat civil du 1 Janvier au 10 Février 1909.

NAISSANCES. — Eugène Pouliquen; Alexis Thépault; Euphrasie Loriot; Arlette Landrien; Marie Joséphine Roudard; Augusto Lézénès; Raymond Pinson; Anne Cardinal; Marie Herpe; Raymond Cougard; Louis Chevanco; Yves Morelle; Jean Carrie; Pierre Chevalier; Geneviève Gouffroy; Charles Yvenat; Jeanne Conan; Aimée Tanguy; Pierre Coic; Jean-Marie Le Corre; Jean-Louis Audren; Yves-Marie Le Du; Marie Le Louarn; Yves Le Manach; François Laurent.

MARIAGES. — François-Marie Bourhis, 25 ans, employé des chemins de fer et Anne Raoul, 20 ans ménagère; Martin Calvez, 25 ans chauffeur, et Marie Guézennec, 25 ans, couturière; François Le Manach, 28 ans, cultivateur et Anastasio Monfort, 16 ans, ménagère.

DÉCÈS. — Guillaume Dupont, 81 ans, journalier; Josephine Moysan 28 ans, ménagère; Philomène Conan, 60 ans, ménagère; Yves Lézénès 54 ans, journaliste; Louise Tanguy, 22 ans, domestique; Ollivier Guillerm, 8 jours; François Dineuff, 48 ans; Marie Emille Nouet, 62 ans, prop.; Jean-Yvon Kerlirzin, 24 ans, chauffeur; Jean Jobic, 4 mois; Gilbert Rivoalen, 2 mois; François-Louis Guillou, 13 ans; Jean-Marie Riou, 71 ans, boucher; Catherine Prigent, 83 ans, ménagère; Jean-François Louarn, 4 ans; Joseph Le Penec, 44 ans; Marie Stevennou, 78 ans, ménagère; Marie Anne Feroq, 71 ans, ménagère.

— Nos Etalons. — 4 Etalons dont les noms suivent: Turbulu domi-sang; Lord Denmark, norfolk; Cambr, norfolk breton; Yami, trait; partout pour la station de Carhaix, le 26 février prochain.

— Les Courses. — Le bureau de la Société des courses de Carhaix, s'est réuni mardi au Buffet de la Gare, sous la présidence de son sympathique et dévoué président le M. de Kergariou.

Les Courses de cette année sont fixées au dimanche 16 mai sur l'hippodrome de Penalan.

— Société de secours mutuels. — A la suite d'une polémique soulevée par M. Pélicot-Janvrais, publiciste, à la réunion du 24 janvier, et déléguée dans son journal, le Conseil d'Administration, délibérant, invite les membres en cause à cesser cette discussion préjudiciable aux intérêts de la société, et décide qu'à l'avenir il communiquera lui-même à la presse les comptes rendus officiels des réunions.

— PLOUGUER

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche en session ordinaire. Dix Conseillers étaient présents, sous la présidence de M. Cougard, maire. Absents et excusés, MM. Postollec Pierre et Le Drenn. Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé à la vérification des listes d'assistance médicale, de l'assistance aux vieillards. Diverses modifications proposées sont approuvées à l'unanimité.

Le maire communique au conseil une pétition des personnes habitant aux abords du chemin de Kerampet, qui à certains moments est impraticable. Sur la proposition de MM. Guillou, Postollec et Briand, le conseil, à l'unanimité décide la prise en considération de la demande des pétitionnaires et charge le maire de vouloir bien prier l'agent-voyer de s'entendre au plus vite avec les membres de la commission des travaux, afin de remédier à l'état de choses actuel.

Cette décision du conseil municipal de Plouguer est la meilleure des réponses aux notes publiées dans une feuille blocarde de Quimper, notes plutôt fantaisistes où l'on déclarait que les pétitionnaires devraient retirer leurs réclamations.

Elle prouve aussi que M. Cougard, loin de considérer la réclamation dont ce journal s'est fait l'écho au sujet de ce chemin comme une attaque contre lui, l'a au contraire pleinement approuvée, puisqu'il a donné satisfaction aux réclamants.

Après celle-là, on ne sait plus ce que trouvera le malchanceux et gaffeur correspondant de la feuille quimpéroise.

ROSTRENN

Un paralytique meurt dans un fossé. — Le mardi, 2 février, M. Henri Lamouroux, ancien galechier, âgé de 58 ans, demeurant à la Gorderie, s'absentait de son domicile pour aller, selon son habitude, ramasser quelques branches sèches dans les landes du Minlou.

En cherchant à saisir quelques-uns de ces débris, Lamouroux dut glisser et tomba dans un fourré, d'où il ne put se dégager par suite de la paralysie dont il était frappé depuis plusieurs années.

Inquiet de ne pas voir rentrer leur père les enfants Lamouroux se mirent à sa recherche, et ce ne fut que le lendemain matin qu'un garçon d'une quinzaine d'années découvrit le cadavre de Lamouroux.

La gendarmerie prévenue se livra à une enquête de laquelle il résulte que la mort était purement accidentelle.

— Accident. — Un individu de 40 ans environ, après avoir fêté la foire de la Chandeleur par des libations assez nombreuses, est tombé entre le quai et le rail, en voulant monter dans un train. Il put s'en tirer indemne, grâce à l'homme d'équipe Le Bonhomme.

PONT-MELVEZ

Notes d'histoire locale. — Nos compatriotes bretons — ceux d'entre-eux du moins qui ont sucé avec le lait maternel celui de la Tradition des choses du pays — ne sont pas sans avoir ouï parler des Chevaliers de Malte communément appelés Manec'h Ru (moines rouges).

Cette société au début mi-religieuse, mi-guerrière, avait sa maison-mère à la Feuillée. Les Frères de Malte en Basse-Bretagne prélevaient la dime dans 83 paroisses, et possédaient en plus de la grande Commanderie de la Feuillée, dix autres petites Commanderies, entre autres celle de Pont-Melvez, dont on aperçoit encore les ruines non loin de la ligne de chemins de fer économique entre les gares de Plougonver et Pont-Melvez, côté ouest.

Il y avait un commandeur par commanderie. Celui-ci avait le gouvernement spirituel et temporel des paroisses qui dépendaient de sa juridiction; il nommait le recteur et le vicaire, qui lui devaient une redevance en argent.

Les commandeurs de la Feuillée furent presque tous d'origine française: ils étaient nommés par le Grand-Maitre de l'Ordre.

Nous lisons dans la Déclaration de 1697, (Archives de la Loire-Inférieure, B. 188) le rapport du curieux usage suivant: « Seront tenus les nouveaux mariés de la paroisse de Pont-Melvez, la première année de leurs Noces, le lundi de Pâques c'est-à-dire à l'issue de la grand-messe, de sauter trois fois dans la rivière du Léguer au lieu accoutumé, en présence du commandeur. »

Kerne-Izel

KASTELLIN

Mouvement administratif. — M. Massonot, sous-préfet de 2e classe à Châteaulin, est nommé secrétaire général de 1re classe de Saône-et-Loire.

M. Beurdeley, sous-préfet de 3e classe à Sainte-Menehould (Marne), est nommé sous-préfet de 2e classe à Châteaulin.

— Société de secours mutuels. — L'Assemblée générale ordinaire de la Société de secours mutuels de Châteaulin s'est tenue, dimanche 7 février, à 1 h. 30, à la mairie, sous la présidence de M. Charles Riou, vice-président, en remplacement de M. Gassin, sonateur, retenu à Paris.

Du rapport annuel, il ressort qu'à la date du 31 décembre 1908 les recettes s'élevaient à 3.090 fr. 17 et les dépenses à 1659 fr. 25. Bon sur l'exercice précédent, 1.430 fr. 92. Le total de l'avoir disponible est de 8.287 fr. 22 et les les fonds de retraites inaliénables de 10.419 fr. 75.

Nombre de membres honoraires, 38; participants, 112, en augmentation de huit sur l'année précédente.

Des remerciements ont été adressés par le président à la famille Jean Miossec et à M. Kérizgan pour les dons généreux qu'ils ont fait à la société.

La société a décidé qu'un prélèvement de 1.000 fr. serait fait sur l'avoir disponible pour être versé au fond de retraites.

M. Louis Olivier, typographe, membre participant, est élu membre du bureau, en remplacement de M. Coreuff, malade depuis plusieurs années, nommé administrateur honoraire.

A la fin de la séance, trois nouveaux membres sont admis dans la société.

Leon

MONTROLEZ

Société d'instruction populaire et d'éducation sociale. — Hier soir, à 8 h. 30, à eu lieu, à la mairie, une réunion dont l'objet était de fonder, à Morlaix, une société d'instruction populaire et d'éducation sociale.

M. Léon Brions, conseiller général, président, assisté de MM. Kérébel, ancien maire de Morlaix; Philippe, receveur des finances, et Kéryvel, inspecteur primaire.

M. Philippe, promoteur de la société, dit que son but serait de donner des conférences de vulgarisation et organiser des cours pratiques pour les jeunes gens, de préparer des concerts et des représentations théâtrales, etc.

On procéda ensuite à la nomination d'une commission chargée d'élaborer les statuts de la nouvelle société et de recueillir les adhésions.

Connaissances utiles

On prévient et on arrête les complications pulmonaires qui surviennent après la bronchite, la pleurésie, l'influenza, en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est, en effet, le meilleur remède contre l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'expectoration exagérée et la toux de la bronchite chronique. Elle soulage instantanément et guérit progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 130, Bd Magenta, à Paris.

Treger

GWENGAMP

Ligne Guingamp-Saint-Nicolas. — On poursuit activement les travaux du tracé de la ligne du chemin de fer qui doit relier Guingamp à St-Nicolas-du-Pélem. La gare de Bourbriac serait établie sur le bord de la route de Moustéras, à 100 mètres de l'entrée de Bourbriac.

HAUTE-BRETAGNE

NAONED

Les Compagnons d'Alain-Barbe-Torte. — Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui la fondation définitive de la Société amicale des Bas-Bretons de Nantes qui s'est intitulée Konsorted Alan Barvel. Cette Société s'est formée sur l'initiative de notre collaborateur et ami Louis Le Barc, dit Le Breton.

Dimanche 7 Février après-midi un grand nombre de Bretons avaient répondu à l'appel et s'étaient donné rendez-vous à la salle du « Derven C'hlaz » chez le Clec'h, au beau milieu du quartier breton de Ste-Anne et de Chantonaz.

MM. Jacques Pohier et Joseph Josse ont été nommés présidents d'honneur. M. Coroller a été élu président effectif; MM. Coty (Mériadek) étudiant en médecine, et Pichon, ouvrier métallurgiste, vice-présidents; Le Barc, entrepreneur de camionnage, secrétaire.

Parmi les principaux membres actifs, citons les compagnons Yves Le Stang, (Barz Du); Guet Louis, sonneur de bombarde; Guégan; Lagadec, joueur de clarinette; Joubin; J.-M. Le Barc; Jean-Louis Hélias; François Lachiver; François Le Clec'h, etc, plus un bon nombre de demoiselles de Basse-Cornouaille, compatriotes de Le Barc.

Tout a été pour le mieux; les instruments de musique sont arrivés un peu tard et ce fut bien dommage.

Les jeunes filles ont chanté en chœur et dansé des rondes. Le Bro gos ma zadou a ouvert la séance, entonné par l'honorable président, et soutenu par les étudiants.

M. Coroller a ensuite prononcé un discours en breton et en français; Guégan et Le Bourhis ont chanté de beaux airs du pays; et Le Barc:

En Bannalek zo eur pardon kaer Lec'h ia r'merc'hed koant gant al laer.

Après une partie de danses, on a clôturé par le Sao Breiz-Izel. Le dimanche 7 mars, une réunion générale aura lieu au même endroit. Espérons que les Bretons et Bretonnes mettront tous leurs costumes locaux. Les « paysez » se plaignaient un peu qu'il n'y avait pas suffisamment de « pays. » Hardi, pôtred!

BIBLIOGRAPHIE

Les Exils, poèmes par Camille Le Mercier d'Erme. Paris, Sansot, éditeur, 7 rue de l'Éperon: 3 fr. 50.

Préfaces de Le Goffic et de Tiercelin. J'ai reçu cette semaine un livre de vraies poésies. C'est un événement qui fait date, à cette époque où plus de poètes chantent dans le ruisseau que sur le Parnasse...

C'est un événement encore parce que l'auteur est un breton de race, et à ces deux titres, Les Exils ont retenu mon attention.

M. Camille Le Mercier d'Erme est un jeune comme on dit, mais, c'est un jeune qui a précédemment fait l'expérience de la vie ardente et passionnée du siècle où nous vivons, c'est un jeune qui a senti ce qu'il a vu, et qui sait dans une langue sonore et hardie, à l'aide de strophes ruisseau et de la splendeur des mots savamment agencés, rendre ce qu'il a senti, dans cet Exil, l'Exil, les Exils Loin de la Bretagne dont il est issu, de cette Bretagne de Fève et d'amour. Le Mercier d'Erme a éprouvé à Paris les affres de la solitude, l'incompatibilité d'humeur du Celte et du Franco-Latin.

O France, vous n'avez point inféodé nos âmes Vous qui nous flagelliez d'un rire injurieux Pour nous faire oublier les pleurs que nous versâmes

Quand sur nos fronts passait le souffle de nos aïeux

Tout ce « bardit » superbe serait à transcrire. Je me borne à des citations. Celui qui a écrit ces vers est certes un Celte intégral et comment en serait-il autrement? N'est-il pas Morbihannais? N'a-t-il pas, parmi ces aïeux, un auteur bretonnant trop oublié peut-être, An Aobrou H. d'Erme, qui édita en 1815, chez Guillem, imprimeur à Morlaix, une brochure de 60 pages devenue très rare et intitulée: D'igeziou Telemag, Mab Ulyss, leqet en brezonek?

Charles Le Goffic a écrit la préface du livre de M. Le Mercier d'Erme. Il nous a présenté le poète, et certes l'auteur des

Exils ne pouvait trouvé meilleur parrain. Le Goffic nous prêche que « Le Mercier d'Erme s'affranchira de ses propres enchantements et atteindra quelque jour le complet épanouissement de sa riche personnalité. »

C'est aussi ma persuasion intime. Le Mercier d'Erme a parcouru sa première étape étape couronnée de succès et de lauriers. Les vrais Bretons se retrouvent toujours, et nous rencontrerons encore le poète qui s'est révélé, le talentueux directeur de la revue des Argonautes, sur le champ de bataille où il lutte aussi à l'émancipation intellectuelle et à l'autonomie matérielle des Celtes.

TALDIR.

P. S. — Je remercie l'auteur des Exils de la dédicace qu'il a bien voulu me faire de sa poésie Offrande.

Graines potagères et fourragères Produits de première qualité MAISON DE CONFIANCE

Jérôme GUERNALEC, horticulteur 10, Avenue de la Gare CARHAIX (Finistère)

BULLETIN FINANCIER

Notre marché est ferme et les cours en avance sur ceux de samedi. Une reprise générale paraît se dessiner.

La rente 3 0/0 est à 97,22. La caisse achète 55.000 francs de rente au comptant. Fonds russes biens tenus. Consolidé 84,35; 3 0/0 1891 59,95; 5 0/0 1906 99,95; 4 1/2 0/0 libéré 91; non libéré 90,80.

Taux d'émission à 95,35. Etablissement de crédit en bonno allure. Lyonnais 420; Foncier 730; Société Générale 669; Crédit mobilier 113; Banque franco-américaine 445. Rappelons que cet établissement procède, d'accord avec le syndicat central des provinces, à l'émission de 10 millions de francs d'obligations 5 0/0 or, première hypothèque, du chemin de fer américain Missouri-Oklahoma. Le taux d'émission est de 92,50 0/0. Banque mexicaine 710. Banque centrale mexicaine 381.

Chemins espagnols très fermes. Rio 1783. En Banque, fermé des mines d'or. Rand Mines 204. Ouest africain français 525. Obligations 5 0/0 Energia Industrielle 488. Obligations 5 0/0 Victoria à Minas 44. Société pour favoriser le développement de l'industrie Textile 422.

NOVEL.

42 rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris. Etude de M^e LEFEUVRE, notaire à Carhaix

VENTE par adjudication volontaire à 2 heures de l'après-midi, en l'étude. 1^{re} Lot. — En Motreff, un corps de ferme situé au Cosquer.

MISE A PRIX. 3.600 fr. 2^e Lot. — En Motreff, un autre corps de ferme au même village.

MISE A PRIX. 4.000 fr. 3^e Lot. — En Motreff, maison, crèche, courtill, aire à battre, au même village.

MISE A PRIX. 1.300 fr. 4^e Lot. — En Tréogan, Parc-ar-Voaz, verger, sis à Kerfrés.

MISE A PRIX. 900 fr. 5^e Lot. — En Langonnet, Parc-Lann champ, sis à Kerdrépien.

MISE A PRIX. 900 fr. 6^e Lot. — En Paule, Parc-Saint-Anaon, champ, au village du même nom.

MISE A PRIX. 1.000 fr. Pour tous renseignements s'adresser à M^e LEFEUVRE, notaire.

Etude de M. LE COZANNET, notaire à Maël-Carhaix

VENTE Par adjudication volontaire Le jeudi 25 février 1909, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M. LE COZANNET, Commune de Paule, au village de Kéroulaire et au dépendances de Kériou.

Premier lot 1. Maison sous chaume, avec écurie, petit courtil.

2. Autre portion de courtil. 3. Portion de 25 ares dans Lannec-Kéroulaire.

4. Autre portion de 30 ares environ dans la même issue. Mise à prix 600 francs

Deuxième lot Parc-Pont-Sech, labour. Mise à prix 1000 francs

Troisième lot Prat-Poul-Coail-Taero, pré. Mise à prix 700 francs

Quatrième lot Parc-Montey, labour. Mise à prix 700 francs

Ces immeubles sont loués à divers pour 245 francs l'an.

A LOUER le Moulin de Kerjean, en Glomel. A VENDRE le Moulin de Kerpesk, en Maël-Carhaix.

A VENDRE par adjudication volontaire le mercredi 3 mars 1909 à 2 h. après-midi, en l'étude, divers immeubles situés au bourg de Kergist-Moñiou et dépendances, en 15 lots, avec faculté de réunion.

Pour visiter et s'adresser à M. Paulou, fermier, et pour tous renseignements, à M^e LE COZANNET, notaire.

Etude de M^e GUEGUEN, notaire à Carnoët

A VENDRE par adjudication volontaire en l'étude de M^e GUEGUEN, le lundi 1^{er} mars 1909, à 1 heure après-midi, une belle ferme située à Kernaëret, commune de Saint-Servais et par extension en Saint-Nicodème, on bordure de la bifurcation de 2 routes départementales.

Contenance: 13 hectares 72 ares 50 centiares. Revenu annuel par bail authentique finissant au 29 septembre 1915... 550 fr. Bons bâtiments. Pour visiter les biens, s'adresser à Yves Daniel, fermier, et pour tous renseignements à M^e GUEGUEN, notaire.

Que MM. les acteurs nous en excusent, le défaut de place nous a obligé à laisser dehors quelques insertions.

PETITS POIS AU NATUREL
LE HÉNAFF & GIRODIN

Usine de Kerfotet
Douarnenez

CONSERVES DE CHOIX
 pour Familles, Hôtels,
 Pensions et Restaurants
PRIX COURANT SUR DEMANDE
 Nous recommandons aux Familles
 nos boîtes d'une livre à 0.40
 ou d'un kilo à 0.70
 NOUS ENVOYONS TOUTES QUANTITÉS
 Franco pour toutes commandes
 supérieures à 10 francs
 On demande des Représentants

CHLORURE DE POTASSIUM
 65 à 80 de potasse
 27 francs les 100 kilos
 sur wagon Morlaix

D. LIVINEC
 Bois du Nord et Fugrais
MORLAIX

Phosphates de la Somme
 (Prix suivant titre)
Prix Spéciaux
 pour les Syndicats Agricoles

A LOUER
 Pour entrer en jouissance le premier
 Mars prochain une Maison ser-
 vant de Boulangerie à l'angle
 des rues Félix-Pauro et Brizeux à
 CARHAIX.
 S'adresser à M. Louis Descond, For-
 geon, à CARHAIX.

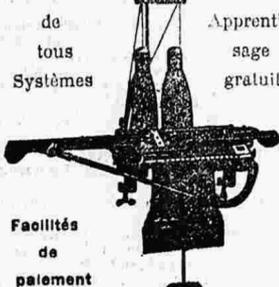
VINS & SPIRITUEUX en GROS

S. PALIERN
GOURIN (Morbihan)

M. Paliern, agent général de la Com-
 pagnie d'Assurances **Le Soleil** (In-
 cendie, Vie, Accidents) 41, rue de Châ-
 teaudun, à Paris, pour la **Haute-Cor-
 nouaille** (cantons de Gourin, Carhaix,
 Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huel-
 goat et Châteauneuf-du-Faou), demande
 des sous-Agents dans chaque com-
 mune.
 La Compagnie **Le Soleil** fondée en
 1830, est une des plus anciennes et des
 plus sérieuses. Elle est une de celles
 dont le chiffre d'affaires est le plus
 élevé.

MACHINES A TRICOTER

de tous systèmes
 Apprentissage gratuit
 Facilités de paiement



M^{me} **CORBEL**
 6, Rue Longue de Bourrette, 6
MORLAIX
 Voir les Modèles au Magasin

MANUFACTURE
 de
Faïences Bretonnes
 EN VRAIE TERRE DE QUIMPER
 (Maison Fondée en 1778)

Marque déposée **IR** Marque Déposée
 Faïences communes **POTERIES**
 ET **Grés**
ARTISTIQUES Terres Cuites
 Spécialités de Graals, sur modèle

Jules Henriot-Tanqueray
 — LOC-MARIA —
QUIMPER
 Carhaix, Imprimerie du Peuple
 Le Gérant: Louis Goulet.

Constructions à Crédit

L'Union Prévoyante, Société
 d'Épargne et de Construction de
MAISONS A BON MARCHÉ
 construit partout des maisons pay-
 ables par annuité avec un crédit de
 5, 10, 15 ou 20 ans.
 Pour tous renseignements s'adres-
 ser soit au Siège Social, 85, Boule-
 vard Voltaire, à Paris, soit à M.
 de Miniac, à Carhaix (Finistère),
 représentant pour l'arrondissement
 de Châteaulin et la région envi-
 ronnante.

MAISON D'HABILLEMENTS
 pour Hommes Jeunes Gens et Enfants

AUBERT-LE MOUËZ
"A. DUGUESCLIN"
 — Saint-Brieuc —

SUCCURSALE A CARHAIX
MARTIN, Chapellerie
 Rue du Général Lambert

Toujours en magasin un
 grand choix de fournitures
 cédées avec des rabais con-
 sidérables.



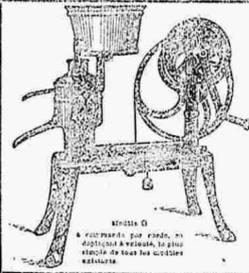
POMME DE TERRE HATIVE
"LA SUCCULENTE"
 Variété Hollandaise cultivée par M. VAN WEILZ
 Cette variété est sans conteste, la meilleure de toutes celles cultivées jusqu'ici.
 Elle résiste partout aux influences des intempéries et se plaît dans tous les sols.
 Sa forme allongée, sans noués, sa chair janne extra pour la cuisine, son rendement
 très grand, font de la "Succulente" un produit unique, 5 k. peuvent produire 100 kil.
 Un colis postal 5 kilos franco gare 5 fr. 50
 40 — 5 fr. 50
 Adresser lettres et mandats à M. PAMART, à Compiègne (Oise), Agent Général pour la France.
 A titre gracieux et dans le but de faire connaître l'ouvrage, il sera joint dans
 chaque des 5.000 premières expéditions, l'Annuaire des Foires et Marchés aux
 Bouteaux de France, fort volume de 684 pages, dont la valeur est de 3 fr. 75 francs.
 Extrait du rapport de M. Louis GUILLOT, Professeur de culture maraichère et de horticulture
 de la Société d'Horticulture d'Avranches (Manche):
LA SUCCULENTE. — Même forme que la Hollande, peau jaune, chair janne, ferme et fine,
 de bon goût, d'été saison. Surface couverte de petits tubercules blancs, même surface formée
 avec du guano dessous. Produit 0 k. 100, ce qui donnerait 85.000 k. à l'hectare. Il est à remarquer
 que les pommes de terre fumées au guano dissous, ont levé 4 ou 5 jours plus tôt que les autres.

Spécialités de Machines à Coudre, à Tricoter
AGENCE DES COTES-DU-NORD

J. LE FLOUËL, Agent Général, ROSTREVEN (C.-du-N.)

Echanges et Réparations. — Leçons gratuites
 Machines cousant en avant et en arrière, garanties 10, 15 et 20 ans
 Accessoires pour tous Genres de Machines
MACHINES D'OCCASION, depuis 60 francs

ÉCREMEUSES "ÉCHO"
 11-15, RUE CHAUDRON, PARIS



Les écremeuses "ÉCHO"
 ont obtenu en 1912
LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
 au concours de
 SOUBOIN, CHENIL,
 CHALOT, SAONNE, YSINGRADE, etc.

IMPRIMERIE DU PEUPLE
CARHAIX

— Machines perfectionnées mues par la force électrique —
 Imprimés en tous genres pour tous usages
Timbres en Caoutchouc — Reliure
RAYON DE PAPETERIE AU DÉTAIL :
 Registres — Grands Livres — Échéanciers — Carnets de paye, de blan-
 chissage, à souche, etc. — Répertoires — Livres de Caisse — Copies de
 lettres — Encre, noire, de couleur, communicative — Crayons, Plumes,
 Colle, Papier à lettre. — Cartes postales bretonnes et des Bardes.
 Etiquettes colorées et gommées pour Hôtels et pour Marchandises
 Expédition par colis postaux, immédiatement après commande

Demandez à l'Imprimerie du Journal "Ar Bobl"

La Médecine du Peuple, cartonné, 500 pages, contenant tous remèdes	1.50
Le Vétérinaire des Campagnes, cartonné, 500 pages, nécessaire aux cultivateurs.	1.50
La Cuisine de Jeanneton, cartonné, 500 pages, contenant 1.000 recettes simples.	1.50
Malo Corret An Tour d'Auvergn, trapèdien en pevar arvest, gant Taldir	0.25
Manuel du Planteur de Pommiers, par Monsieur Monthiers, ingénieur.	0.25
Œuvres poétiques du barde Millin, 2 volumes	1.00
Œuvres musicales d'Alfred Bourgeois, 3 cahiers.	1.50
Sonlou Prosper Proux, l'exemplaire	0.10
Sonlou Taldir (Bro gos, Sao Breiz-Izel, Dalc'h sonj, Kan-Bale laouanhtz Breiz) holl en eur feillen evid eur gwennek; le Cent	3.00

Teinturerie LE BIHAN-ROLLAND
MORLAIX

La Maison LE BIHAN-ROLLAND prévient les habitants de Carhaix et environs qu'elle a une Succursale dans cette ville, chez Mme HERVELEU, Epicerie, rue du Général-Lambert.
 Tous Effets confiés à cette Succursale seront retournés franco dans le plus bref délai.

Désinfection à domicile

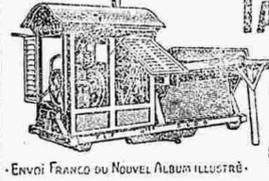
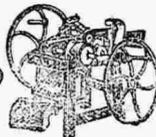
TROUSSE DES DAMES RETARD
 Nouvel Appareil opérant à la vapeur sans aucun danger. Résultat immédiat, comparé à SANS AUCUN DANGER. — Rien de comparable comme efficacité. — De l'Institut Biologique, 38, r. N.-D.-Lorette, Paris.

Vins Rouges et Blancs
 Rouge : 100 fr. la barrique.
 Blanc : 100 fr. —

Aldémar de MONTEIL
 PROPRIÉTAIRE - RÉCOLTANT
 Saint-Etienne-du-Lisse
CASTILLON (Gironde)

Henri BAVARD
 Dentiste
 2, Quai de Léon MORLAIX

MACHINES À BATTRE
 EN DOUT ET EN TRAVERS, À MANÈGE & À MOTEUR.
BROYEURS D'AJONCS
 PRESSEURS & MOULINS À POMMES
TANVEZ-LEVER & FILS
 Usines Hydro-Electriques
 DE LA TOURELLE
 ET DE PONT-EZER,
GUINGAMP
 (CÔTES-DU-NORD)

Envoi franco du Nouvel Album illustré.
 Paris 1873 - Médaillon d'Argent.
 St-Brieuc 1881 - 6^e Diplôme d'Honneur.
 Vannes 1883 - Médaille d'Or.
 St-Brieuc 1885 - Médaillon d'Argent (1^{er} Prix).
 Pontivy 1905 - 6^e Diplôme d'Honneur.
 Rennes 1906 - 1^{er} Médaille Colonneur.
 ETC. ETC.

CONFECTION DE COSTUMES BRETONS
 en tous Genres
 POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
 Broderies; Bragou-braz; Guêtres; Chapeaux; Ceintures de cuir blanc
 SPÉCIALITÉ DE TOILETTES DE DAMES A LA MODE DE PONT-AVEN
J. RAVALEC
 CORAY (Finistère)

Petra eo ar paz?
 Ar paz a zishues eo klanv ar shevent
 Pasaat a rer dre ma chom stanket krenchadennou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas ané kuit.
 Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skuizder.
Ar Sirop Celtique
 a lak da grenchat hag a wella d'ar goull
 AR SIROP CELTIQUE a harz ar bonn hag ive ar skuizder.
 E esa a zo e gemer. — E effejou a zo burzuduz braz.
 PRIZ 1 skoed. — En gwerz en holl apotikerezon mad.
 Kaset franko evid mandat-post d'an Aot. MOREUL, Farmastan e Landerne.



Supériorité des Eaux-de-Vie
 ANCIENNE MAISON E. ESSEUL, FILS
Du PENHOAT & BERNARD
 PAMBEUF (Loire-Inférieure)
 Objet de nombreuses récompenses en différents concours, de qualités incontestables, de grande finesse et d'un prix modéré, l'Eau-de-Vie Supérieure de cette Maison permet de remplacer avantageusement celles de crus réputés et d'un prix beaucoup plus élevé.
Demandez Echantillons

Comptoir Agricole de Bretagne
V^e Ch. MARÉCHAL
 21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC
Ecremeuse LANZ
 La plus simple de toutes les écremeuses
Brabants MELOTTE
 les plus légers, les plus résistants
Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés.
 En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco.

